

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 001-200070118-20241210-DEL\_24\_12\_10\_15-BF



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

#### Nombre de Conseillers :

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Représentés : 8**

**Absents : 13**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Vincent GELAS), M. Richard LABALME, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Philippe PROST (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,  
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

#### N°2024/12/10/15 – BUDGET OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Budget OFFICE DE TOURISME – exercice 2024, voté le 26 mars 2024,

Vu la décision modificative N°1, votée le 4 novembre 2024,

Suite à une observation de Monsieur Viricel, Trésorier, relatif à un dépassement de crédits budgétaires sur les chapitres 021 et 023 de 3 924 euros correspondant à une erreur de saisie de la décision modificative n° 1,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'un montant de 3 924 euros au chapitre D/023 « Virement à la section d'investissement », et au chapitre R/021 « Virement de la section de fonctionnement »,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 400 euros au compte 60632 « Fournitures de petit équipement », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 200 euros au compte 611 « Contrats de prestations de service », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 500 euros au compte 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 600 euros au compte 6188 « Autres frais divers », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 700 euros au compte 6236 – « Catalogues et imprimés », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 200 euros au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 600 euros au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants », aucune provision pour créances douteuses n'étant constituée sur l'exercice 2024,

Vu la possibilité de diminuer les crédits d'un montant de 724 euros au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations », et au compte 28158 « Amortissement : autres installations, matériels et outillages techniques » afin d'estimer au plus juste les besoins avant la fin d'exercice après constatation des amortissements de l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget OFFICE DE TOURISME,

Après avis favorable de la Commission Finances du 2 décembre 2024,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Office de Tourisme exercice 2024 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/60632 – F020 – Fournitures de petit équipement	- 400 €
	c/611 – F020 – Contrats de prestations de service	- 200 €
	c/615221 – F020 – Entretien et réparations sur bâtiments publics	- 500 €
	c/6188 – F020 – Autres frais divers	- 600 €
	c/6236 – F020 – Catalogues et imprimés	- 700 €
	c/673 – F020 – Titres annulés sur exercices antérieurs	- 200 €
	c/6817 – F020 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 600 €
	c/6811 – F020 – chap. 042 – Dotation aux amortissements	- 724 €
	c/023 – F020 – Virement vers la section d'investissement	+ 3 924 €
	<b>Sous total</b>	<b>0 €</b>

Section de d'Investissement

Recettes	c/28158 – F020 –chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 724 €
	c/021 – F020 – Virement de la section de fonctionnement	+ 3 924 €
	<b>Sous total</b>	<b>3 200 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 10 décembre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX